

# LA ROCHE-SUR-FORON



**Sorties groupes enfants 2023  
Spécial scolaires**

# Sommaire

<b>Présentation de La Roche-sur-Foron .....</b>	<b>P1</b>
<b>Informations pratiques .....</b>	<b>P2</b>
<b>Nos sorties à la demi-journée .....</b>	<b>P3 à 11</b>
<b>1. Jeu de piste : de portes en fenêtres.....</b>	<b>P3</b>
<b>2. Visite guidée de la Cité Médiévale .....</b>	<b>P4</b>
<b>3. Mallette pédagogique : la ville médiévale .....</b>	<b>P5</b>
<b>4. Urban Kart'in .....</b>	<b>P6</b>
<b>5. Un jour à la ferme .....</b>	<b>P7</b>
<b>6. Base de loisirs Orange Montisel .....</b>	<b>P8</b>
<b>7. Contes d'Elaéra .....</b>	<b>P9</b>
<b>8. TNA Cable Park .....</b>	<b>P10</b>
<b>9. Parcours Acro'Aventures Reignier .....</b>	<b>P11</b>
<b>Conditions générales et particulières de vente .....</b>	<b>P12 et 13</b>

## INFOS RÈGLES COVID-19

Les activités se feront dans le respect des règles sanitaires Covid-19 en vigueur par nos prestataires et par l'Education Nationale au moment de votre sortie.

# La Roche-sur-Foron

## 2<sup>ème</sup> cité historique de Haute-Savoie

### QUI SOMMES-NOUS ?

L'Office de Tourisme de La Roche est spécialisé dans l'organisation de circuits et l'accueil de groupes. Nous sommes une équipe de professionnels, composée de techniciens du tourisme, d'une médiatrice du patrimoine et de Guides du Patrimoine de Savoie Mont-Blanc, à votre service. Depuis 1997, nous disposons d'une autorisation de commercialisation délivrée par le Ministère du Tourisme. Cette habilitation nous autorise à concevoir et à vendre des prestations touristiques. Elle constitue pour vous un gage de sécurité et de professionnalisme. Nous pouvons ainsi vous garantir une meilleure qualité de service et de nombreux avantages : un seul paiement de votre part pour l'ensemble des prestations, un seul interlocuteur, des conditions de vente précises et des tarifs négociés au plus juste auprès des différents prestataires.

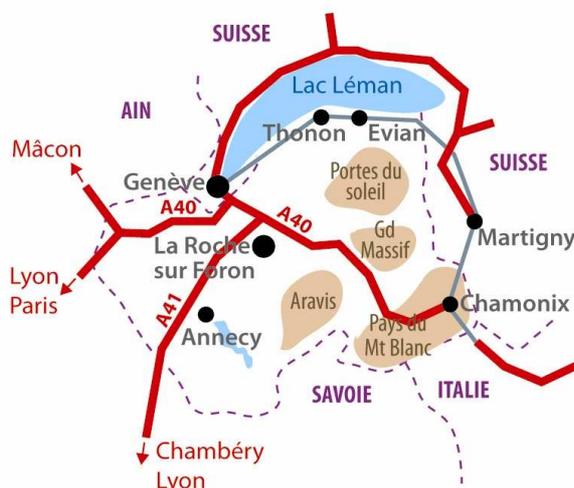
### LA HAUTE-SAVOIE AUTREMENT

Connectée à son riche passé médiéval tout autant qu'à son territoire et à ses habitants, La Roche-sur-Foron, deuxième cité historique de Haute-Savoie, offre un cœur de ville vibrant et animé où s'entremêlent parfaitement héritage du passé et dynamisme culturel et commerçant. Il fait bon flâner au sein de ce patrimoine médiéval mis en valeur par un fleurissement abondant - depuis 20 ans, trois fleurs au Concours National des "Villes et Villages Fleuris".

### ACCÈS

Située au cœur de la Haute-Savoie, entre Annecy, Genève (30 km) et Chamonix (60 km), La Roche est facile d'accès.

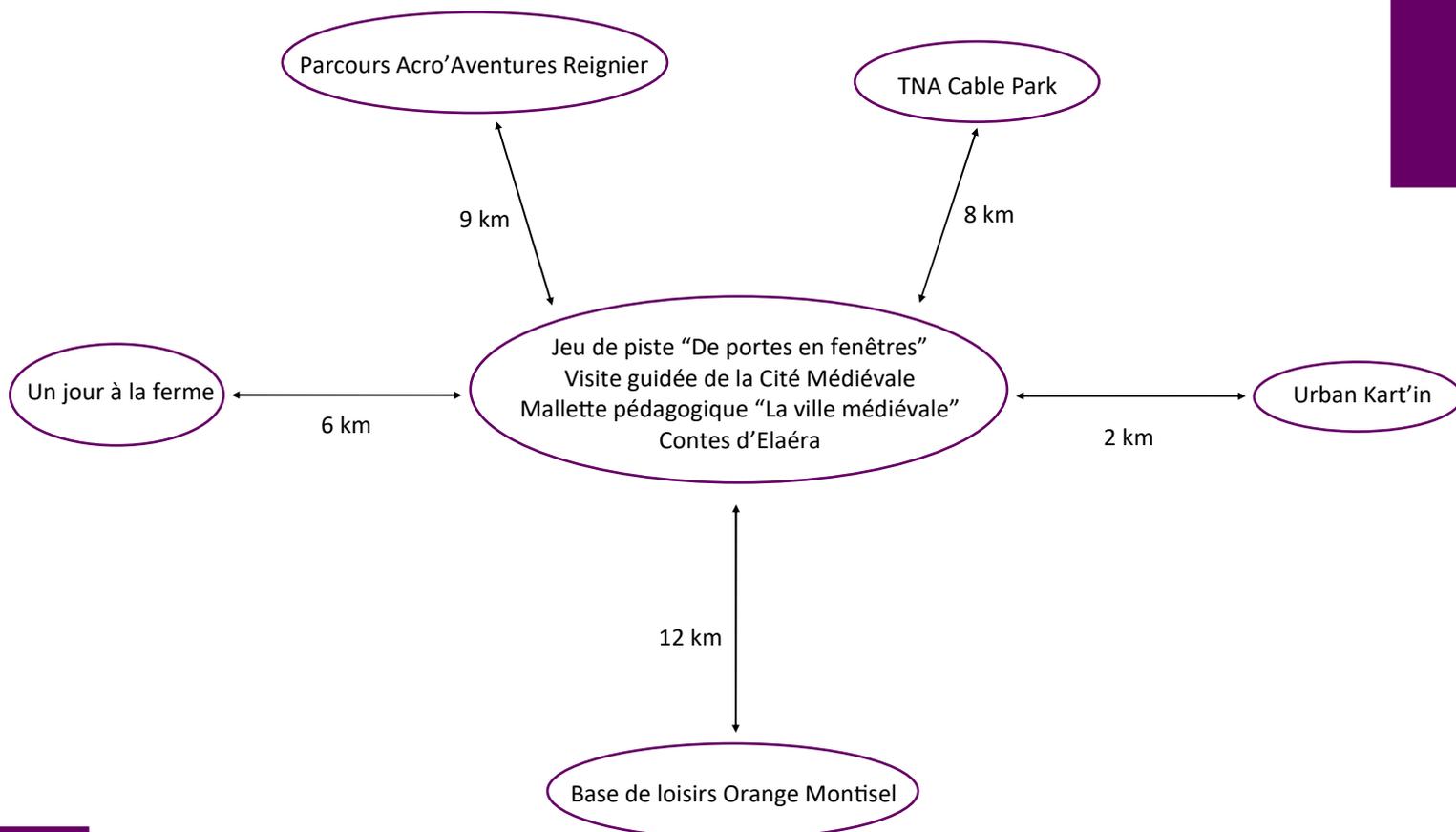
-  Sortie 19 La Roche-sur-Foron A410
-  Gare SNCF de La Roche  
Liaisons fréquentes Léman Express et TGV
-  Aéroports Genève, Annecy, Chambéry (80 km)  
Lyon Saint-Exupéry (160 km)



# Informations pratiques

## PROXIMITÉ DES SITES

Une sélection d'activités à proximité de notre Cité Médiévale vous est proposée dans cette brochure, afin que vous puissiez organiser des journées entières et variées, avec peu de transport. Vous pouvez également venir à 2 classes en même temps afin de partager vos frais de transport et tout en bénéficiant de plusieurs activités en une journée.



## PIQUE-NIQUE

 Les activités suivantes proposent des zones pour pique-niquer :

- Jeu de piste "De portes en fenêtres" : plein-air ou couvert
- Visite guidée de la Cité Médiévale : plein-air ou couvert
- Mallette pédagogique "La ville médiévale" : plein-air ou couvert
- Urban Kart'in : plein-air
- Un jour à la ferme : plein-air ou couvert
- Base de loisirs Orange Montisel : plein-air
- Contes d'Elaéra : plein-air ou couvert
- Parcours Acro'Aventures Reignier : plein-air ou couvert

# Jeu de piste “De portes en fenêtres”

Le Chevalier Anselme a perdu un élément de son armure lors de son tour de garde dans la Cité Médiévale. Il compte sur les enfants pour l'aider à le retrouver dans le quartier historique du Plain Château.

Un puzzle à reconstituer et un livret avec les photos d'éléments architecturaux (principalement des portes ou des fenêtres), de maisons et bâtiments, donnent l'orientation aux enfants afin de se diriger dans les rues anciennes de la Cité Médiévale, tout en observant les constructions des différentes époques avec leurs particularités, leur intégration dans le bâti existant et le développement de la ville.

L'aventure est encadrée par l'un de nos Guides du Patrimoine de Savoie Mont-Blanc. Les enfants vont apprendre tout en s'amusant.

**Les + : un livret avec des questions et un diplôme seront remis à chaque enfant.**

**110 € pour 1 classe**

 La Roche-sur-Foron

 Toute l'année

 Entre 1h30 et 2h

 3 à 11 ans

 Plein-air ou couvert

 Ce prix comprend :

Le jeu de piste dans la Cité Médiévale de La Roche-sur-Foron avec un Guide du Patrimoine de Savoie Mont-Blanc.

 Ce prix ne comprend pas :

Le transport, toute dépense à caractère personnel.



# Visite guidée de la Cité Médiévale

La Roche-sur-Foron est connue pour être la deuxième cité historique de Haute-Savoie ! C'est aussi l'ancienne capitale du Comté de Genève au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle. 1000 ans d'histoire et plus vous attendent...

Vous découvrirez avec notre Guide du Patrimoine de Savoie Mont-Blanc, les ruelles et les portes d'enceinte du XIII<sup>e</sup> siècle du quartier pittoresque du Plain Château. De magnifiques maisons nobles du XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi que le banc de marchands ou mesures à grains datant de 1558, vous immergeront dans l'ambiance d'une époque prospère. Le quartier était autrefois protégé par trois portes d'enceinte, par les château de Saix et de l'Echelle et par la tour-donjon des comtes de Genève.

Selon la notion étudiée en classe, la visite peut aussi être centrée plus particulièrement sur une époque (par exemple le Moyen-Age, ou encore le XIX<sup>e</sup> siècle avec l'essor de l'industrie et de l'urbanisme).

**110 € pour 1 classe**

 La Roche-sur-Foron

 Toute l'année

 Entre 1h30 et 2h

 Dès 8 ans

 Plein-air ou couvert

 Ce prix comprend :

La visite guidée de la Cité Médiévale de La Roche-sur-Foron avec un Guide du Patrimoine de Savoie Mont-Blanc.

 Ce prix ne comprend pas :

Le transport, toute dépense à caractère personnel.



# Mallette pédagogique “La ville médiévale”

Les objectifs de la mallette :

- Faire émerger les caractéristiques physiques et générales d’une ville médiévale.
- Découvrir la rue : aspect physique et aspect humain.
- Comprendre les fonctions économiques de la ville (lieu de production et d’échange avec des artisans, des foires et marchés).

Des exercices écrits, jeux, expériences, devinettes, dessins à compléter sont proposés aux enfants !

Le prêt de la mallette est suivi d’une visite guidée de la Cité Médiévale de La Roche-sur-Foron avec l’un de nos Guides du Patrimoine de Savoie Mont-Blanc.

**130 € pour 1 classe**

 La Roche-sur-Foron

 Toute l’année

 9 à 12 ans

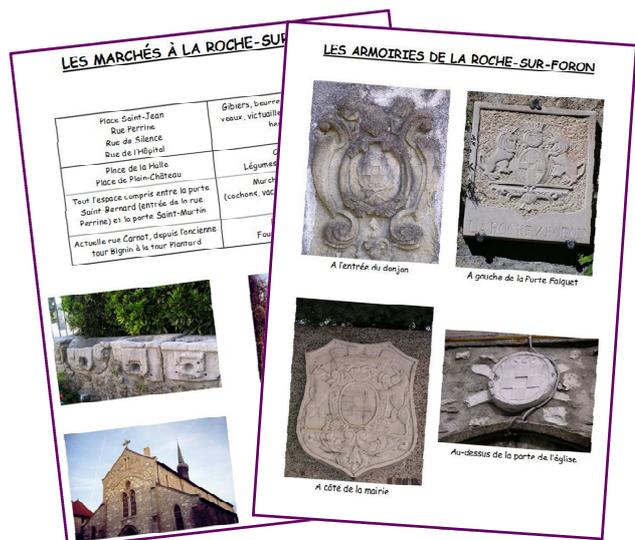
 Plein-air ou couvert

 Ce prix comprend :

Le prêt de la mallette, réalisée par notre médiatrice du patrimoine, la visite guidée de la Cité Médiévale de La Roche-sur-Foron avec un Guide du Patrimoine de Savoie Mont-Blanc.

 Ce prix ne comprend pas :

Le transport, toute dépense à caractère personnel.



# Urban Kart'in

1<sup>ère</sup> piste de karting indoor 100 % électrique en Haute-Savoie et Savoie avec un pont et un tunnel. Une infrastructure unique, ludique et attrayante, un revêtement favorisant l'adhérence pour plus de vitesse, de sensations et de sécurité.

350 m de sensations fortes dès le premier coup d'accélérateur, sans autre bruit qu'un léger sifflement, sans odeur ni gaz d'échappement.

Chaque trimestre, inversion de la piste pour casser les habitudes et se faire plaisir sur une nouvelle piste.

La piste fluide a été étudiée pour que les pilotes de tous niveaux puissent prendre un maximum de plaisir, enchaînant parties rapides et passages techniques. Chacun y trouvera son compte !

**1 session : de 18 € à 24 € par enfant**

**2 sessions : de 33 € à 43 € par enfant**

 La Roche-sur-Foron

 Toute l'année

 10 minutes

 Dès 7 ans et 1,30 m

 Plein-air

 Ce prix comprend :  
Une activité à Urban Kart'in.

 Ce prix ne comprend pas :  
Le transport, toute dépense à caractère personnel.



# Un jour à la ferme

Depuis plus de 10 ans, Sylvie fait découvrir aux enfants sa ferme de production laitière, avec ses vaches, ses veaux, ses chèvres ou encore ses lapins.

Des ateliers attendent les enfants, avec le soin aux animaux, le nourrissage ou encore la traite traditionnelle avec une vache... en bois !

Rire et bonheur des enfants assurés, tout en apprenant plein de choses sur la vie à la ferme !

**8 € par enfant**

 Arenthon

 Toute l'année, le lundi, mardi et vendredi

 1h30

 Dès 3 ans

 Plein-air ou couvert

 Ce prix comprend :  
La visite de la ferme.

 Ce prix ne comprend pas :  
Le transport, toute dépense à caractère personnel.



# Base de loisirs Orange Montisel

## Luge d'été

Montez au sommet de la piste en téléski et descendez à travers bois, tunnel et prairie assis dans votre luge. A l'arrivée, c'est le sourire et l'envie de recommencer, rien de plus simple.

**2,30 € la descente**

 Dès 8 ans

## Mini-kart

Les premiers plaisirs de la conduite aux enfants, au volant d'un mini-kart électrique. Karts une place et double pour les plus petits.

**2,20 € le jeton**

 Dès 5 ans

## Forfait tubby + mini-golf + jeux gonflables

**Tubby** : dévalez à l'aide de grosses bouées les pistes synthétiques. La bouée tourne, accélère, monte dans les virages et s'arrête par elle-même. Bouées une ou deux personnes.

**12 € par enfant**

**Mini-golf** : pour le bonheur de tous, des plus petits aux plus grands, le mini-golf est sans limite d'âge. Agréable, il apporte un moment de détente après les grandes émotions de la luge d'été. Il permet également de scinder le groupe en deux, afin d'éviter les attentes trop longues.

 Moins de 1,40 m :  
1h tubby +  
1h jeux gonflables +  
le parcours de mini-golf

**Jeux gonflables (seulement pour les enfants de moins de 1,40 m)** : les enfants apprécieront de se retrouver pour jouer, échanger et glisser à travers ces jeux gonflables, véritables lieux d'aventures imaginaires.

Plus de 1,40 m :  
1h tubby +  
le parcours de mini-golf

 Saint-Sixt

 Avril à septembre

 Plein-air

 Ces prix comprennent :  
Une activité à la base de loisirs Orange Montisel.

 Ces prix ne comprennent pas :  
Le transport, toute dépense à caractère personnel.



# Les contes d'Elaéra

Venez, approchez... Entrez, n'ayez crainte ! Aux portes du temps et du réel, quelque part aux pieds d'une montagne toujours enneigée, il existe une forêt de mots et de charmes : la Forêt des Mille Légendes. C'est ici que vivent, depuis la nuit des temps, des petits êtres qui veillent sur la magie du monde et nous la transmettent de bouche en oreille...

... là où soufflent les 3 M : Malice, Merveille et Mystère. C'est ici que se promène la fée Elaéra ; elle cueille et saisit ces trésors à conter au gré des Vents ou dans les traces de pas trouvées sur son chemin.

Enfants ou adolescents, école, bibliothèque ou association, Elaéra vous attend pour partager ces phrases bouillonnantes, cet élixir féérique.

Dans son bâton à conter vous pourrez trouver : Et si on comptait - Succulent - De cime en sommet : contes alpins et savoyards - Derrière la porte : contes traditionnels - Contes à la ferme - Contes des 4 éléments - Contes de Noël - Contes médiévaux...

Cette liste est non exhaustive et s'étoffera au gré de ses envies comme des vôtres.

Ces moments contés peuvent également être prolongés par des ateliers de travail autour du conte.

## Tarifs : contactez Elaéra au 06 78 90 38 68

 Dans votre salle ou en balade

 Toute l'année

 30 à 55 minutes

 Dès 3 ans

 Plein-air ou couvert



# TNA Cable Park

## Téléski nautique

Venez profiter d'un moment de glisse ludique et convivial ! Entouré de montagnes, avec une sortie d'autoroute à moins de cinq minutes, le téléski nautique d'Arenthon est le lieu idéal pour pratiquer son sport favori.

Vous connaissez tous le tire-fesses quand vous allez au ski l'hiver ? Et bien le téléski nautique est son cousin et à l'inverse, on le pratique dès la fonte des neiges sur un plan d'eau.

Ce sport de glisse se pratique sans bateau et en silence. Le câble tire le pratiquant en hauteur, ce qui le soulage et permet des sensations de glisse en toute simplicité dès les premières minutes. Une activité accessible à tous !

**1h : 22 € par enfant**

**2h : 34 € par enfant**

 Avril à septembre

 Dès 8 ans

## Jeux aquatiques gonflables

Toboggans, mur d'escalade, parcours d'obstacles, iceberg géant et saut de 3 m de haut, voilà vos défis ! Venez vous amuser sur notre parcours de 1925 m<sup>2</sup> de jeux gonflables aquatiques.

**10 € par enfant**

 Juin à août

 1h

 Dès 6 ans

 Arenthon

 Savoir nager

 Ces prix comprennent :  
Une activité au TNA Cable Park, gilet de flottaison et supports de glisse.

 Ces prix ne comprennent pas :  
Le transport, toute dépense à caractère personnel.



# Parcours Acro'Aventures Reignier

## Parcours enfant

Le parcours enfant vous permettra de partager un moment unique entre 1 et 10 m du sol. Vous sillonnerez la forêt des Rocailles de jeux en jeux pour terminer votre aventure par les fameuses tyroliennes. 100% sécurisé par la ligne de vie continue, vous découvrirez des parcours adaptés aux apprentis tarzans.

**15 € par enfant**



1h



Dès 1 m

## Parcours junior

Parcours intermédiaire, composé des deux boucles les plus difficiles du parcours enfant et des deux boucles les plus faciles du grand parcours. Le parcours junior vous emmènera peu à peu dans les cimes des arbres, entre 3 et 12 m du sol. Découvrez ainsi la forêt des Rocailles d'une façon inédite, d'arbres en arbres, pour finir votre aventure avec des tyroliennes.

**18 € par enfant**



1h30



Dès 1,20 m

## Grand parcours

Le grand parcours vous fera vivre une expérience inoubliable entre 4 et 15 m du sol. Vous vivrez l'aventure avec un grand A, en évoluant d'arbres en activités et de plateformes en tyroliennes. Plus de 80 défis vous attendent, répartis sur 4 boucles de difficultés croissantes. Mur d'escalade, liane de Tarzan ou encore tyroliennes géantes.

**21 € par enfant**



2h



Dès 1,35 m et -16 ans

 Reignier

 Février à novembre

 Plein-air ou couvert

 Ces prix comprennent :  
Une activité à Acro'Aventures Reignier.

 Ces prix ne comprennent pas :  
Le transport, toute dépense à caractère personnel.



## Conditions générales de vente

### Article 1. Objet et champ d'application

Préalablement à toute commande ou réservation, le client a pris connaissance des présentes conditions générales de vente de biens et de prestations de services, (ci-après CGV) lesquelles sont visibles et consultables soit au guichet de l'Office de Tourisme, soit sur le site. Elles s'appliquent de plein droit, sauf conditions particulières dérogatoires et écrites, aux ventes de biens et réservations de prestations de services auprès de l'Office de Tourisme.

Sont exclues du périmètre des présentes CGV, les réservations et/ou commandes pour lesquelles le client effectue directement le paiement ou la réservation auprès du prestataire.

Le client est alors expressément informé et reconnaît que les prestations commandées ou réservées sont susceptibles d'être soumises, en sus des présentes CGV, aux conditions générales ou particulières des prestataires indiquées sur le descriptif de la prestation et sur la confirmation de réservation. Il appartient donc au client de prendre connaissance de ces conditions contractuelles avant tout achat ou réservation.

Tout autre document que les présentes CGV et notamment les descriptions et photographies des prestations, ont un objet purement informatif, dont le contenu peut varier en fonction du prestataire. Par conséquent, il est conseillé de se rapprocher du prestataire directement afin de recueillir des informations actualisées.

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou sans effet, cette disposition serait réputée non écrite, sans que cela affecte la validité des autres dispositions.

### Article 2. Commande

Les commandes ou réservations sont effectuées au guichet ou sur le site.

L'Office de Tourisme s'engage à confirmer par écrit soit immédiatement lors de la commande au guichet, et dans tous les autres cas avant la prestation, soit au plus tard 21 jours avant le début de la prestation s'il s'agit d'un forfait touristique.

En passant commande, le client reconnaît explicitement avoir obtenu toutes les informations souhaitées sur le prix, la nature et les caractéristiques de la prestation commandée.

Si le client ne s'estime pas suffisamment informé sur les caractéristiques des prestations, il peut préalablement à toute passation de commande solliciter des informations complémentaires auprès de l'Office de Tourisme ou du prestataire.

La commande ou réservation ne devient ferme et définitive que lorsque le client a validé sa commande et a procédé au règlement, de l'acompte ou de l'intégralité et après confirmation écrite par l'Office de Tourisme, notamment des disponibilités souhaitées et du nombre requis de participants.

Dans certains cas, notamment : défaut de paiement, adresse erronée ou autre problème sur le compte de l'acheteur, l'Office de Tourisme se réserve le droit de bloquer la commande du client jusqu'à la résolution du problème.

Toute commande ou réservation ferme et définitive ne pourra plus faire l'objet d'aucune modification ou annulation par le client, sous réserve de la mise en œuvre de son droit de rétractation dans les conditions définies ci-après à l'article 7 et des conditions d'annulations spécifiques à la nature de la prestation.

Sauf cas de fraude dont il lui appartient de rapporter la preuve, le client est responsable financièrement de ses démarches sur le site, notamment de l'utilisation qui sera faite de son nom d'utilisateur et de son mot de passe. Il garantit également la véracité et l'exactitude des informations le concernant fournies sur le site.

### Article 3. Prix et mode de paiement

Les prix sont indiqués en euros, TVA au taux en vigueur au jour de la commande, comprise.

Sauf dans le cas des forfaits touristiques comportant la possibilité expresse de révision du prix dans les limites de l'article L 211-13 du code du Tourisme, le prix est ferme.

Sauf convention contraire, toute commande est payée comptant à la commande ou à la réservation.

Le paiement des prestations commandées au guichet s'effectue en espèces dans la limite légale, carte bancaire ou chèque.

### Article 4. Conditions spécifiques au service de billetterie

L'Office de Tourisme propose un service de billetterie de services touristiques et de loisirs.

Les billets sont généralement assujettis à une période de validité déterminée ou, pour certains, peuvent être

achetés pour une date déterminée, comme mentionné sur le billet ou confirmation de commande. En confirmant définitivement sa commande au guichet ou sur le site, le client reconnaît avoir pleinement pris connaissance de la date ou période de validité applicable au billet. Sauf dispositions contraires, tout billet non utilisé à la date prévue ou durant la période de validité stipulée ne sera pas remboursable, même en cas de vol ou de perte.

Aucun duplicata du billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol.

Lors du contrôle à l'entrée du lieu de l'événement, une pièce d'identité, avec photo, en cours de validité pourra être demandée au client, elle devra correspondre au nom inscrit sur le billet si celui-ci est nominatif. À l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire ou de lieu d'un spectacle pour lequel le client a réservé des places, le client accepte que l'Office de Tourisme dans la mesure du possible, puisse utiliser les coordonnées saisies lors de la réservation pour le tenir informé dans les meilleurs délais.

En cas de vente à distance, l'Office de Tourisme procède à la livraison de la commande à l'adresse de livraison et selon le mode de livraison sélectionné par le client lors de sa commande sur le site. Les différents modes, lieux et pays et délais estimés de livraison proposés par l'Office de Tourisme sont présentés sur le site, de même que les frais d'expédition. La commande peut également être retirée par le client au guichet de l'Office de Tourisme sur présentation de l'email de confirmation de la commande.

L'Office de Tourisme se décharge de toute responsabilité quant à un éventuel retard ou une impossibilité de livraison dû à une adresse de livraison incorrecte ou incomplète, ou à des grèves ou autres dysfonctionnements des services de transport de courrier nationaux ou internationaux, des perturbations ou incidents climatiques, décisions administratives et refusera le remboursement de la commande, sauf dispositions particulières. Lors de la réception, par le client, de sa commande, par quelque mode de livraison que ce soit, il appartient au client de bien s'assurer que les billets livrés sont conformes à sa commande.

Le client doit se présenter au lieu et heure de rendez-vous stipulé sur son document de réservation.

Les horaires indiqués sont à respecter afin de garantir le bon déroulement de la prestation. En cas de retard, un report d'activité pourra être proposé au client. Si aucune date de substitution ne peut être trouvée, seul le client est responsable de son retard et aucun remboursement ne sera effectué.

### Article 5. Annulation ou modification de la prestation

#### 5.1. Annulation du fait du client

Toutes les demandes d'annulation totales ou partielles doivent être faites au guichet ou être adressées par écrit à l'Office de Tourisme en mentionnant du numéro de réservation, nom et coordonnées des personnes concernées par l'annulation.

Un accord amiable est toujours privilégié. Toutefois, les règles qui s'appliquent en l'absence d'un accord sont celles-ci :

> Pour les forfaits touristiques :

- annulation plus de 30 jours avant le début des prestations : retenue de 25% du prix du séjour.
- annulation de 30 à 15 jours avant : retenue de 50% du prix du séjour.
- annulation à partir de 14 jours avant : retenue de la totalité du prix du séjour.

Par ailleurs, en cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

> Pour la billetterie ou prestation isolée : aucun remboursement n'est prévu.

Il en sera de même si le client bien, que n'ayant pas annulé en tout ou partie les prestations commandées ne se présente pas ou en retard pour la réalisation de celles-ci.

En outre, en cas de réémission de billet ou d'une nouvelle réservation faisant suite à une annulation ou à une modification émanant de l'utilisateur, il est précisé que le prix du nouveau billet ou de la nouvelle réservation peut être supérieur à celui du premier billet ou de la première réservation.

#### 5.2. Annulation du fait du vendeur

> Pour les forfaits touristiques :

Lorsque avant le départ du client, l'Office de Tourisme annule le séjour, ou modifie de l'un des éléments essentiels du contrat, le client a la possibilité soit de résilier le contrat et obtenir le remboursement du prix soit d'accepter la modification de contrat par avenant. La différence de prix s'imputera sur les sommes restantes dues ou sera restituée en cas de trop perçu.

Lorsque, après le départ, du client un des éléments

essentiels du contrat ne peut être exécuté, l'Office de Tourisme doit, sauf impossibilité dûment justifiée, proposer à l'acheteur des prestations en remplacement de celles qui ne sont pas fournies. Dans ce cas éventuels suppléments de prix qui en résultent seront à la charge de l'Office de Tourisme sauf à rembourser la différence de prix entre les prestations prévues et fournies.

Si le client n'accepte pas la modification proposée, l'Office de Tourisme doit lui procurer les titres de transport nécessaires à son retour.

> Pour toute autre prestation :

En cas d'obligation pour le prestataire d'annuler la prestation avant que le client ait pu commencer l'activité, un report de l'activité sera proposé au client. Si un report n'est pas possible, le client est remboursé intégralement par l'Office de Tourisme. Il en est de même en cas de changement substantiel de la prestation.

En cas d'échange avec une prestation moins onéreuse, la différence est restituée au client.

Les balades en bateau, ou sorties sportives sont soumises à des conditions particulières d'annulation liées aux facteurs météorologiques, humains et techniques. En outre, il est spécifié au client que le départ est assuré uniquement si un certain seuil de passagers est atteint tel qu'indiqué sur le billet ou dans la confirmation de réservation.

D'autres modalités spécifiques aux activités peuvent s'appliquer, elles sont spécifiées lors de la confirmation de réservation ou sur le billet.

Le prestataire se réserve le droit d'annuler une prestation si le nombre minimum de participants indiqué n'est pas atteint avant le début de la prestation.

Dans le cas spécifique des forfaits touristiques, le client est informé de l'annulation du séjour au plus tard 21 jours avant la date de départ.

L'Office de Tourisme ou le prestataire contactera le client au regard des coordonnées transmises. En cas d'informations incorrectes, l'Office de Tourisme se décharge de toute responsabilité.

### Article 6. Conditions spécifiques à la réservation d'hébergement

#### 6.1. Procédure de réservation

L'Office de Tourisme propose un service de réservation d'hébergement dont les disponibilités du prestataire sont affichées en temps réel sur le site, sur la base des informations qui lui sont communiquées. Cet affichage en temps réel des disponibilités est cependant donné à titre indicatif seulement, compte tenu de transactions susceptibles d'être effectuées simultanément et, ne saurait être opposable à l'Office de Tourisme. Seul l'email de confirmation transmis par l'Office de Tourisme vaut confirmation définitive de la réservation effectuée par le client.

Il appartient au client de se munir de cet email de confirmation sur papier ou support numérique afin de pouvoir le présenter à la réception de l'hébergement le jour de son arrivée, et le cas échéant, être muni d'une pièce d'identité correspondant à la personne au nom de laquelle la réservation a été effectuée.

En cas d'arrivée tardive, il est vivement conseillé au client de prévenir directement le prestataire de son heure d'arrivée. Le client doit se référer aux heures d'ouverture de l'établissement réservé.

Il est rappelé que les conditions contractuelles du prestataire et notamment celles relatives aux conditions de modifications, et d'annulation prévalent sur les présentes CGV, lesquelles sont mentionnées par écrit lors de la confirmation de commande.

#### 6.2. Conditions financières

Le prix des nuitées figurant sur le site comprend les équipements figurant dans la description de l'hébergement. A défaut de stipulations contraires, ce prix n'inclut pas la taxe de séjour et les extras (tels que petit-déjeuner, parking, etc.) pouvant être sélectionnés par le client.

Le prix et détail des prestations sont rappelés dans l'email de confirmation de la réservation.

Pour confirmer définitivement sa demande de réservation, le client doit renseigner ses coordonnées bancaires, et le cas échéant régler un acompte comme indiqué. Le solde du prix de la prestation sera à régler par le client directement auprès du prestataire à son arrivée.

Le client est informé que ses coordonnées bancaires sont automatiquement transmises au prestataire concerné à titre de garantie, qui pourra retenir des frais en cas d'annulation comme stipulé à l'article 5.1 ci-dessus. Un départ anticipé ou une arrivée tardive au regard du jour et heure indiqués ne donnera pas lieu à remboursement.

### 6.3. Modification ou annulation d'une réservation

Toute demande de modification ou d'annulation doit être adressée directement au prestataire concerné, lequel traitera cette demande selon ses propres conditions rappelées dans le mail de confirmation de réservation.

### Article 7. Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.121-21-8 12 du code de la consommation, le client est informé qu'il ne dispose pas d'un droit de rétractation lors de commande même à distance, de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

### Article 8. Assurance annulation pour les forfaits touristiques

Lors de la commande ou réservation de forfaits touristiques le client se verra proposer une assurance annulation dont les termes et conditions sont détaillés préalablement.

Le prestataire ou l'Office de Tourisme peut conditionner la confirmation du forfait touristique à un nombre minimum de participants. Dans ce cas, le client est informé de l'annulation au plus tard 21 jours avant la date de départ.

### Article 9. Cas de force majeure

L'Office de Tourisme ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées ou du non-respect total ou partiel des obligations stipulées dans les présentes CGV, en présence de cas de force majeure, de mauvaise exécution, de fautes ou erreurs commises par le client, ou de faits extérieurs imprévisibles et insurmontables.

L'Office de Tourisme ne saurait être tenu pour responsable des désagréments de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du site ou d'un dysfonctionnement technique.

### Article 10. Données personnelles

L'Office de Tourisme est amené à collecter des données à caractère personnel concernant le client dans le cadre des services fournis sur le site, pour son compte et/ou pour le compte des prestataires, afin de pouvoir traiter et exécuter sa commande ou demande de réservation sur le site. L'Office de Tourisme peut être ainsi amené à les transmettre à des tiers et notamment, aux prestataires. En particulier, le client est informé que ses coordonnées bancaires fournies sur le site lors d'une réservation d'hébergement sont automatiquement transmises par l'Office de Tourisme au prestataire concerné. En procédant à une commande ou une demande de réservation sur le site, le client consent expressément à ces transferts.

Les traitements de données à caractère personnel ainsi effectués par l'Office de Tourisme en qualité de responsable de traitement via le site ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Les données à caractère personnel du client sont traitées par l'Office de Tourisme dans le respect de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée, que ce soit en qualité de responsable de traitement ou de sous-traitant de ses partenaires.

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent qu'il pourra exercer par écrit à l'adresse de l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme pourra adresser au client des informations sur ses offres spéciales ou toutes nouvelles prestations qui seraient proposées sur le site, sauf refus de sa part manifesté lors de sa commande sur le site. Le client pourra par ailleurs, à tout moment, en cliquant sur le lien prévu à cet effet dans cet email d'information, demander à ne plus recevoir de courrier électronique de la part de l'Office de Tourisme.

### Article 11. Garanties

L'Office de Tourisme est tenu, pour tout bien qu'elle commercialise directement au guichet, de la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L. 211-4 à L. 211-13 du code de la consommation et de la garantie des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du code civil.

### Mise en œuvre des garanties

#### 1. Garantie légale de conformité

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation ;

- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion (qui restera de 6 mois).

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

### 2. Garantie des défauts de la chose vendue (garantie des vices cachés)

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

### Article 12. Propriété intellectuelle

L'Office de Tourisme est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés au site et aux éléments le composant ou dispose des licences requises par les titulaires de ces droits.

Il est par conséquent interdit de reproduire, modifier, transférer ou exploiter tout ou partie du site sans l'autorisation expresse et écrite de l'Office de Tourisme : il est toutefois toléré une reproduction partielle à des fins strictement privées.

### Article 13. Réclamations/Litiges

En cas de contestation ou de litige né de l'application des présentes CGV de leur validité, de leur interprétation, de leur exécution et plus généralement tout litige relatif à la prestation, le client devra adresser par écrit dans le délai de 3 jours à l'Office de Tourisme à l'adresse susmentionnée.

Ce dernier s'engage à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable avec le client et lui permettre de recourir gratuitement au médiateur de la consommation, agréé par la Commission d'évaluation et de contrôle des médiateurs de la consommation.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant les tribunaux français compétents dans les conditions de droit commun. Les présentes CGV sont soumises au droit français.

## Conditions particulières de vente

**Champs d'application** : toute réservation à une prestation par le client implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales et particulières de vente dont il déclare avoir pris connaissance.

**Tarifs** : nos tarifs sont valables du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023. Les prix sont exprimés en Euros et TTC. Nos prix ne comprennent pas : le transport, les dépenses à caractère personnel.

**Durée de la prestation** : le client signataire du contrat de vente conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la prestation.

**Responsabilité** : l'Office de Tourisme de La Roche-sur-Foron est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. L'Office de Tourisme ne peut être tenu responsable de cas fortuits (notamment des conditions météorologiques), de cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation. Nous attirons votre attention sur le fait que seuls une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité permettent de voyager.

**Réservation** : la réservation devient ferme lorsqu'un exemplaire du contrat de vente signé par le client a été retourné à l'Office de Tourisme.

**Bon d'échange** : dès réception du contrat de vente signé, l'Office de Tourisme adresse au client un ou plusieurs bons d'échange que celui-ci doit remettre aux différents prestataires dès son arrivée, signé, avec mention du nombre de participants.

**Règlement** : un acompte peut être réclamé lors de la réservation. Ensuite, le client s'engage à verser le solde du règlement à l'Office de Tourisme de La Roche-sur-Foron sur présentation d'une facture.

**Arrivée et horaires** : le client doit se présenter au jour et aux heures mentionnés sur le bon d'échange. En cas de retard, le client doit prévenir le prestataire dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange.

**Assurances** : le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance pour ces différents risques. Pour sa part, l'Office de Tourisme de La Roche-sur-Foron a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle sous le n°201214503 auprès de Gan Assurances.

**Annulation des prestations par l'acheteur** : toute annulation doit être notifiée à l'Office de Tourisme par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception.

Les retenues appliquées en cas d'annulation seront les suivantes :

Téléski Nautique d'Arenthon :

- 7 jours avant la prestation : pas de frais.

- Moins de 7 jours avant la prestation : 100 % dû.

- Spécial Covid-19 : moins de 7 jours avant la prestation avec la présentation d'un justificatif : pas de frais.

Pour les autres activités :

- 24h avant la prestation : pas de frais.

- Moins de 24h avant la prestation ou non présentation le jour-même : 100 % dû.

Crédits photos :

Acro'Aventures Reigner, Base de loisirs Orange Montisel, Bertrand Gilles, Elaéra Conteuse, Mino Yves, OT La Roche-sur-Foron, TNA Cable Park, Un jour à la ferme, Urban Kart'in.



# CONTACT & RÉSERVATION

Anne-Laure Dunand - Service groupes  
Office de Tourisme de La Roche-sur-Foron  
Place Andrevetan  
74800 La Roche-sur-Foron  
Tél. +33 (0)4.50.03.36.68  
[developpement@larochesurforon.com](mailto:developpement@larochesurforon.com)  
[www.larochesurforon.com](http://www.larochesurforon.com)



Organisme local de tourisme immatriculé au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours n°IM074110038  
Code APE 7990Z - SIRET 325 140 630 00014 - Garantie financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution n°4000717306  
Responsabilité Civile Professionnelle : Gan n°201214503